Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

VARENNE VALEUR - Part A–EUR - Code ISIN : FR0007080155
Société de gestion : VARENNE CAPITAL PARTNERS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif de rechercher sur la durée de placement recommandée, une performance annualisée supérieure au CNO-TEC 5 + 140 points de base, après déduction de l'ensemble des frais facturés au FCP (à l'exception de la commission de surperformance), au moyen d'une gestion discrétionnaire.

Le type de gestion mis en œuvre rend inapplicable une comparaison avec un indicateur de référence. Le CNO-TEC 5, taux équivalent constant des emprunts d'Etat français à 5 ans, pourra cependant être retenu comme indicateur de performance *a posteriori* pour un placement sur la durée recommandée de 5 ans.
Au moyen de toutes les catégories d'actifs financiers, français ou étrangers de la zone euro et hors zone euro, décrits ci-dessous, le FCP met en place une stratégie discrétionnaire. Le FCP sera toutefois investi au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Epargne en Action.

Sur la partie action : La stratégie d'*Enterprise Picking* applique des techniques issues du non coté pour construire un portefeuille concentré d'entreprises présentant à la fois un avantage concurrentiel durable et une forte décote à l'achat. Après avoir exclu les secteurs les plus risqués de la cote, comme ceux à fort risque technologique, les entreprises financières ou cycliques, l'équipe de gestion exécute de façon hebdomadaire des *screenings* fondamentaux et comportementaux sur ses bases de données propriétaires.
La stratégie d'*Absolute short* vise à identifier des sociétés qui vont faire face à un "*capital event*" à horizon 18/24 mois, c'est-à-dire une recapitalisation, une restructuration du capital ou une liquidation.
Sur la partie situations spéciales : L'équipe de gestion se concentre exclusivement sur des fusions/acquisitions annoncées et amicales et restructurations de capital. Cette stratégie permet de réduire la corrélation du portefeuille aux indices et de fournir un rendement supplémentaire au fonds, notamment en cas de marchés baissiers.

Utilisation d'instruments dérivés dans le cadre de contrats à terme ferme ou conditionnel, de swaps et/ou de change à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré en couverture ou en exposition de risques actions, de taux ou de change.
Sur la partie couverture macroéconomique : La gestion utilise des instruments au profil rendement/risque asymétrique, comme les options, afin de protéger le portefeuille en cas de scénario économique négatif sans réduire pour autant le degré d'exposition du portefeuille aux marchés.

Le FCP pourra être investi en parts ou actions d'OPCVM autorisés à la commercialisation en France sans dépasser la limite de 10% des actifs.

Sur la partie taux, le gérant choisit de se positionner sur des produits de taux en fonction de ses anticipations sur la courbe des taux. L'investissement pourra se faire en valeurs du Trésor, fonds d'Etat à taux fixes ou à taux variables, en bons du Trésor négociables, en obligations sur le marché secondaire ou primaire, sous forme d'emprunts d'Etat ou d'emprunts privés.

Le FCP pourra être exposé à un risque de change qui ne sera pas couvert de façon systématique par le gérant.

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées sont capitalisés.

La Valeur Liquidative est calculée quotidiennement.

Les ordres de souscription et de rachat, qui se font en millièmes de parts, sont reçus chaque jour de Valeur Liquidative avant 11h CEST(J) chez CACEIS Bank et sont exécutés sur la base de la prochaine VL (cours inconnu). Le règlement est en date de valeur du lendemain (J+2).
Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

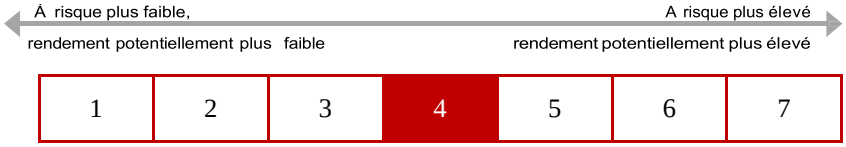

Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
Le niveau de l'indicateur de risque passé ne préjuge pas du niveau de l'indicateur futur.
La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP est classifié **« catégorie 4 »,** ce niveau reflète la gestion discrétionnaire mise en œuvre par VARENNE CAPITAL PARTNERS, gestion basée principalement sur les titres de capital de sociétés européennes.

LES RISQUES IMPORTANTS POUR LE FCP NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit: en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera.

Risque de contrepartie: défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du FCP.

Risque de liquidité: Si les instruments financiers en portefeuille sont par nature suffisamment liquides, ils pourraient selon certaines circonstances voir leur liquidité baisser et ce jusqu'à avoir un impact sur la liquidité globale du FCP.
La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**2 %**
Frais de sortie	**Néant**
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	**1,79 %**
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de Performance	*Montant facturé au titre du dernier exercice :* **2,60%** Cette commission correspond à maximum **14,95%** TTC de la performance positive de cette catégorie de part au-delà l'indice défini.

Le pourcentage indiqué correspond au maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certain cas, l'investisseur peut payer moins.
Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants et la commission de performance sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2021.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez, vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de la société.

PERFORMANCES PASSEES - PART A-EUR

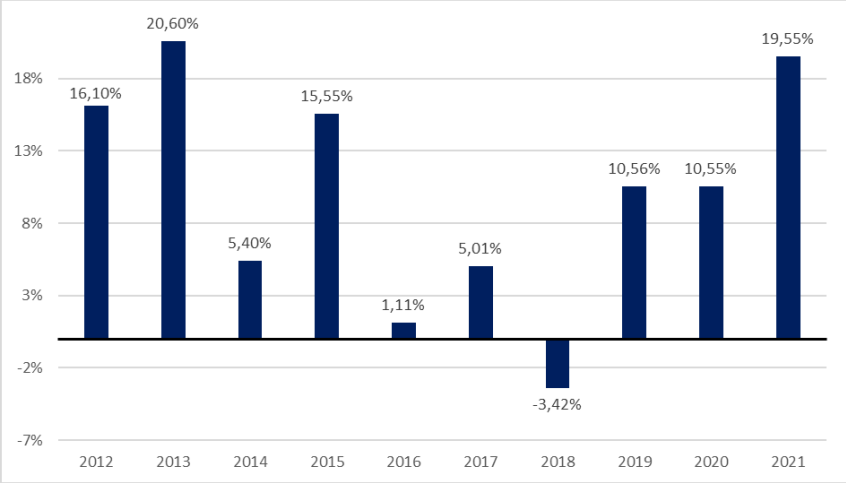

Performances Annuelles de Varenne Valeur part A-EUR

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance du FCP est calculée coupons nets réinvestis et hors frais d'entrée.
- Le FCP a été agréé le 24 janvier 2003 et la part A-EUR a été lancée le 31 janvier 2003.
- La devise dans laquelle les performances passées ont été calculées est l'euro.

Le caractère diversifié, flexible et discrétionnaire du fonds rend inapplicable une comparaison *a priori* avec un indicateur de référence. La performance de ce FCP ne pourra effectivement être comparée qu'*a posteriori* à l'objectif indiqué ci-avant.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Les rapports mensuels, les rapports de gestion semestriels, le prospectus AMF, les historiques de Valeurs Liquidatives du FCP et la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site www.varennecapital.com.

Fiscalité : FCP éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

La responsabilité de Varenne Capital Partners ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
Le FCP propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Varenne Capital Partners est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2022.